

LA LETTRE QUE YAYA CISSE' A ENVOYE' A S.E. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI.

Lettre au president de la république :

Excellence Monsieur le Président de la République, Ibrahim Boubacar Kéïta, un jour, vous avez promis dès qu'un Malien de l'extérieur a respecté les droits dans un pays étranger et s'il est opprimé, les responsables de son oppression vont savoir qu'il n'est pas tombé du ciel. Ce jour-là, j'étais présent. Monsieur le Président, vous étiez ému jusqu'aux larmes et ce jour nous étions convaincus que vous vous intéressez aux problèmes des Maliens de l'extérieur. Dieu le Tout Puissant a donc fait que vous gagniez et soyez aujourd'hui au pouvoir.

Je sollicite donc, Monsieur le Président de la République, votre haute bienveillance pour faire la lumière sur le cas du Malien de l'extérieur que je suis, opprimé, dont les droits sont bafoués.

En effet, je suis injustement emprisonné en Mauritanie pour un meurtre que j'ai pas commis.

Je me permets de relater le cours des évènements et en donner les points essentiels.

J'ai quitté Nouakchott la nuit du 25 juillet 2010 par un vol qui a transité à Dakar et je suis arrivé à Bamako vers minuit passé, le 26 juillet.

J'ai diné le jeudi soir 29 juillet à Bamako au domicile de l'honorable **Cheik Ahmed Diarra**, député de Mopti, en présence du **Pr Tioulenta**, parlementaire Adéma. Le vendredi 30 juillet 2010, j'ai rencontré à l'Assemblée nationale du Mali le **Pr Dioncounda Traoré**, président de l'Assemblée nationale à l'époque, en présence du Pr Tioulenta.

Je devais retourner samedi soir, 31 juillet 2010, sur Nouakchott. Arrivé à l'aéroport de Bamako, j'ai trouvé un policier du nom de Coulibaly qui m'a dit que le vol est reporté au dimanche, 1er août à 7h. De l'aéroport, je suis retourné au domicile de Cheik Ahmed Diarra à Faladié où j'ai passé la nuit et le lendemain matin, j'ai pris le vol pour Nouakchott avec Cheik Ahmed Diarra et sa fille Zahra.

Je demande à l'Etat malien et à l'Ambassadeur du Mali en Mauritanie de faire la lumière sur cette affaire, car j'ai fait mon devoir en Mauritanie, mais je n'ai pas bénéficié de mes droits. J'ai été élu à Rosso en Mauritanie par l'Assemblée régionale des Maliens, comme Secrétaire général du Conseil régional des Maliens en Mauritanie, en présence du président national du Conseil Mamadou Cissé et son vice-président, Souleymane Doucouré. Ma mission a consisté à faire respecter le statut et le règlement intérieur du Conseil sur toute l'étendue du territoire mauritanien, pour un mandat de 5 ans de 2005 à 2010. J'ai rendu ma démission le 22 mai 2009, car on m'avait nommé président de l'association Yereko Mali à Nouadhibou. Le 27 septembre 2009, j'ai apporté la demande de la lettre de reconnaissance de l'association à l'Ambassade, où j'avais joint la liste des membres de l'association, le statut et le règlement intérieur.

Le même jour, l'Ambassadeur m'a remis la lettre de reconnaissance de l'association où c'est écrit que nous avons le soutien personnel de l'Ambassadeur et de celui de l'Ambassade du Mali.

Après, nous avons commencé à collaborer avec l'Ambassadeur et nous avons organisé une conférence sur les relations entre la Mauritanie et le Mali, en présence de Mariem Dadda, ex-première Dame de la Mauritanie. Nous avons aussi accueilli ensemble, à deux reprises, le président du Mali en Mauritanie. **Nous avons eu également à accueillir le ministre de la Pêche du Mali, Dr Téréta, à Nouakchott.**

L'Ambassadeur est venu lui-même parrainer l'anniversaire de l'association à Nouadhibou, accompagné de l'honorable député Cheikh Ahmed Diarra et il nous a félicités pour le siège de l'association qui permet d'accueillir les Maliens nouvellement arrivés à

Nouadhibou et pour la lutte contre l'immigration clandestine et la sensibilisation sur la lutte contre le Vih-Sida.

Monsieur le président vous êtes au courant que j'ai été mis en garde à vue pendant un mois et demi isolé de tout le monde, ensuite emprisonné jusqu'à ce jour. J'ai subi plusieurs façons de tortures à cause d'un crime que je n'ai pas commis. J'ai été arrêté injustement pour un meurtre.

On m'accuse pour un meurtre qui a eu lieu en Mauritanie au moment où je n'y étais même pas, où j'étais au Mali comme je viens de donner les détails de mon séjour au Mali. Le meurtre a eu lieu en juillet 2010 et en ce moment précis je me trouvais à Bamako.

Par ailleurs, mon arrestation est intervenue deux ans après le meurtre ; j'ai apporté toutes les preuves qui prouvent mon innocence mais cela n'a servi à rien et je suis condamné à la perpétuité.

Cela fait plus de deux ans que je suis en prison, en train de payer pour un crime que je n'ai pas commis. Jusqu'à ce jour je n'ai reçu aucune visite de l'ambassadeur du Mali.

Monsieur le président, lors de votre investiture vous nous avez promis devant toute la diaspora que si un malien subissait du tort en dehors de son pays, les responsables sauront que ce malien n'est pas tombé du ciel. Monsieur le Président, je compte sur le TOUT LE PUISSANT mais aussi sur vous.

Comptant sur votre sens de l'honneur et votre attachement à la dignité des Maliens, je vous prie, Monsieur le président de la République du Mali, de bien vouloir accepter l'expression de mes salutations respectueuses.

YAYA CISSE